



Réf. Farde e-Assemblées : 2532774

N° OJ : 85

Projet d'Arrêté - Conseil du 04/09/2023

Objet : 33/23.- EPV/2023/113/EP.- Convention de subvention, par la Région de Bruxelles Capitale, de petits travaux d'infrastructure visant la sécurisation d'abords d'écoles et de voiries communales.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale, notamment l'article 117, § 1er ;

Vu qu'à la suite d'un appel de la Région de Bruxelles-Capitale pour subventions aux petits travaux d'infrastructure visant la sécurité routière, le Département Espaces publics et verts a introduit un dossier de candidature pour :

- Rue Arthur Maes - sécurisation d'un abord d'école :

- Prévoir un nouveau trottoir et une avancée du trottoir sur tout le long de la façade y compris en face à l'école ou les trottoirs sont en très mauvais état.

- Création d'un trottoir traversant à hauteur du Middelweg

- Aménagement de deux nouvelles traversées piétonnes sécurisées

- Verdurisation par la création des nouveaux bacs à arbres

- Amélioration de l'offre en range-vélos

- Amélioration de la signalisation et la visibilité de l'école;

Considérant que la demande a été approuvée par la Région en date du 17/04/23 ;

Considérant que la recette de 190.300,00 EUR, représentant le montant maximal du subside, pourra être inscrite à l'article de 42105/665/52 du budget extraordinaire de 2023 ;

Considérant qu'une convention fixant les modalités pratiques autour desquelles s'organise la subvention doit faire l'objet d'une approbation par les autorités communales de la Ville afin d'obtenir le subside ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : La convention n° EPV/2023/113/EP visant la subvention, par la Région de Bruxelles-Capitale, de l'aménagement d'abords d'écoles et de voiries communales en vue d'y améliorer la sécurité des usagers, est adoptée.

Annexes :

[Convention FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Budgetisation \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)